

## LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DIFFÉRÉ EN ATTENDANT DES JOURS MEILLEURS

En 2021 – 2022, lors de l'élaboration du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), le Conseil Municipal de Saint-Ay avait posé plusieurs conditions importantes à sa réalisation et notamment :

- L'adhésion et l'engagement formel au projet d'au moins 12 professionnels de santé ;
- Un coût de construction compatible avec les finances communales ;
- Des aides financières de l'État à la hauteur de l'importance médicale du projet.

Les 2 premières étapes de la création du Pôle Santé sont désormais réalisées :

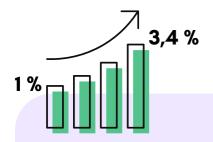
- 1. L'aménagement de la RD 2152 avec passage piétons et accès parkings ;
- 2. La nouvelle pharmacie par Mme Claire LENGLET que nous remercions et félicitons pour la qualité de son engagement.



La 3<sup>ème</sup> et dernière étape, la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire en capacité d'accueillir 15 à 18 professionnels interviendra lorsque les conditions médicales et financières seront réunies.

Dans son séminaire de travail du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a fait un point d'étape sur le projet de M.S.P. et a conclu que les conditions de mise en œuvre de celle-ci n'étaient pas actuellement réunies pour 4 raisons majeures et déterminantes :

Un nombre insuffisant de professionnels de santé éligibles aux aides financées par l'État et la Région, nécessaires à l'équilibre financier du projet



Le triplement des taux d'intérêts des emprunts, passant de 1% à plus de 3% 3,4 millions d'€

## ,5 millions d'€

Un coût prévisionnel de construction en hausse de 30% en 2 ans, passant de 2,5 millions d'euros à 3,4 millions d'euros, incompatible avec les ressources financières communales



Des aides de l'État insuffisantes qui de plus n'ont pas progressé depuis 2 ans, malgré la hausse des coûts de construction et le triplement des taux d'intérêts

C'est pourquoi le Conseil Municipal a statué sur les perspectives futures lors de ce point d'étape, après 2 ans d'engagement intense sur ce dossier et a décidé :

D'une part, de différer la construction de la M.S.P. en attendant des jours meilleurs,

D'autre part, de **favoriser malgré tout l'accueil de nouveaux professionnels de santé**, en créant dès septembre 2023, au sein de l'ancienne crèche située rue de la Galère, au moins trois cabinets médicaux et paramédicaux et un logement pour stagiaire de santé.

## EN 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL PRIVILÉGIE :



L'ouverture en septembre 2023 de la nouvelle crèche « les Oursons » en capacité d'accueillir 21 enfants (contre 14 aujourd'hui) dans des locaux modernes et parfaitement adaptés avec un grand jardin de jeux ;

- La rénovation complète du château d'eau, l'augmentation de 200 m3 à 700 m3 du réservoir, et l'installation d'une station enlevant le fer et le manganèse de l'eau (suppression de l'eau trouble et marron de votre robinet);
- La rénovation des toitures du groupe Chabassol (école de musique), des gymnases et du groupe scolaire ;
- La réfection de plusieurs voiries dégradées par les hivers successifs ;
- L'élaboration du programme de nouveaux logements pour les seniors ;
- Les économies d'énergies avec notamment l'installation d'un chauffage par géothermie au groupe scolaire ;
- L'extension de la zone d'activités en lien avec la communauté de communes ;
- L'inscription au périmètre des Espaces Naturels Sensibles du Loiret du parc de la Fontaine Rabelais.

En cette période difficile pour la France et pour nous tous, face aux incertitudes du présent et de demain, le Conseil Municipal a fait le choix d'allier sagesse financière et efficacité opérationnelle au quotidien, réalisation d'importants projets, sans renoncer à l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Aree nos sentiments devoués.

Le Maire de Saint-Ay et les membres du Conseil Municipal

Frédéric CVILLERIER

## DATE CLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 3 avril 2023 : Conseil Municipal public

- Vote du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune
  - Vote du budget annexe de l'eau et donc du château d'eau
    - Vote des subventions attribuées aux associations

## INFORMATIONS PRATIQUES



## RECENSEMENT MILITAIRE

Dès leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

#### Se munir des pièces suivantes :

- Livret de famille des parents,
- Carte nationale d'identité en cours de validité (le cas échéant, tout document justifiant de la nationalité française),
- Justificatif de domicile.

# L'attestation de recensement est à conserver précieusement, aucun duplicata ne sera délivré par la mairie.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de la Mairie ou le Centre du Service National d'Orléans :

> 75 rue du Parc 45000 Orléans Cedex 01

Tél: 09.70.84.51.51



### **PANNEAU POCKET**

La commune s'est équipé de l'application Panneau Pocket!

<u>Téléchargez-la gratuitement</u> sur votre smartphone ou bien consultez-la sur internet et restez informés des évènements se déroulant à Saint-Ay.

Nous y publierons les alertes importantes et les évènements culturels communaux et associatifs.





#### **URBANISME**

Depuis le 1er janvier 2022, le dépôt des autorisations du droit des sols en ligne est obligatoire.

Rendez-vous sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :

https://gnau30.operis.fr/terresduvaldeloir e/beauceloiretaine/gnau